



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 16 juin 2022 -

Délibération n°3.3.16/06/2022 relative au Cadrage Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Cadrage Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 13
Membres représentés : 3
Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 12
Contre : 0
Abstention : 4
Pour : 12

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, le cadrage Nouveaux Coursus à l'Université (NCU), tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 12 septembre 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 19 SEP. 2022
	Transmise au recteur le : 19 SEP. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Proposition de modalités fonctionnelles de l'organisation pédagogique et de validation des parcours de licence conduisant au grade de licence, soumise à l'approbation de la CFVU du CAC du 16/06/2022

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation des parcours de licence conduisant au grade de licence, approuvées par la CFVU du CAC du 8 juillet 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014 et dans sa dernière version modifiée par le conseil d'administration de l'université en sa séance du 18 février 2020.

Il est proposé de préciser les modalités fonctionnelles de l'organisation pédagogique et de validation des parcours de licence, au regard de l'expérience menée dans le cadre du projet @SPIRE.

1 - Rappel du contexte :

En application à l'arrêté licence susvisé et conformément à l'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation des parcours de licence, approuvées par la CFVU du CAC du 8 juillet 2021, l'Université Savoie Mont Blanc, dans le cadre du projet @SPIRE, a commencé à mettre en place l'architecture des licences, l'approche par compétences, les dispositifs concourant à la réussite étudiante, le calendrier pédagogique annuel et semestriel, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) et les règles d'assiduité.

Dans ce contexte et sur la base de cette première phase expérimentale du projet @SPIRE, afin de favoriser la bonne exécution de l'organisation pédagogique et la validation des parcours de licence, il convient de définir les modalités fonctionnelles :

- De la direction des études qui assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants ;
- Du pilotage de l'approche par compétences qui assure la mise en place de l'approche par compétences des formations du premier cycle universitaire ;

2 - Direction des études :

2a - Rôle de la Direction des études

La Direction des études est chargée de :

- L'élaboration du contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;
- L'adaptation tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;
- La contribution à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement ;
- L'adaptation des dispositifs d'aide à la réussite et les modalités d'évaluation des connaissances conformément aux avis du Conseil de perfectionnement auquel il participe et contribue.

Afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, les Directeurs(trices) des Etudes exercent leur mission en étroite collaboration avec le Responsable pédagogique dont il dépend et le/la pilote de l'approche par compétences, de la mention dont il dépend, et en étroite coopération avec le Hub de la réussite, coordonné dans le cadre du projet NCU-@SPIRE.

2b - Les modalités de désignation des Directeurs(trices) des études :

Chaque Direction de composante de l'Université Savoie Mont Blanc, désigne pour une durée similaire à celle des membres du Conseil de perfectionnement, c'est-à-dire trois ans, pour chacune des licences qu'elle dispense, un enseignant comme

Directeur(trices) des études, sur proposition des Responsables de licence correspondants et en concertation avec le Porteur du projet @SPIRE.

2c – Le périmètre d’actions du Directeur(trice) des études :

En tant que responsable du contrat pédagogique, le Directeur(trice) des études a pour mission de :

- Participer à la bonne conduite de l’approche par compétences au sein de la mention dont il dépend, en lien avec le/la pilote de l’approche par compétences ;
- Sous la coordination du Responsable pédagogique, veiller et contribuer à la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, en cohérence avec l’approche par compétences retenue dans la maquette de formation et conformément au cadrage des modalités de contrôle des compétences et connaissances, présenté par le Porteur du projet @SPIRE chaque année.
- Veiller à l’adaptation des modalités du contrôle des connaissances et des compétences dans le cadre d’un contrat pédagogique pour la réussite étudiante afin que ce dernier garantisse qu’un même diplôme conduise à un niveau équivalent de connaissances et de compétences ;
- Mettre en place et gérer les dispositifs d’accompagnement à la réussite en lien avec les équipes pédagogiques (Parcours Réussite, tutorat enseignant, tutorat par les pairs, parcours adapté, contrat pédagogique, passerelles etc.) ;
- Assurer l'accueil, l'intégration et le suivi des étudiants tout au long de leurs études ;
- Communiquer les informations nécessaires à une bonne compréhension de la formation (organisation des enseignements, modalités des évaluations, choix de parcours, de modules, de passerelles, etc.) ;
- Mettre en place les dispositifs pédagogiques permettant de détecter les étudiants en difficulté, en erreur d’orientation ou en situation de décrochage (tests de positionnement, enseignants référents etc.) et favoriser leur mise en relation avec un Accompagnateur à la Réussite Étudiante (ARE) du Hub de la réussite étudiante afin d’en assurer conjointement leur suivi ;
- Participer à la démarche d’amélioration continue au sein de la licence dont il dépend en interagissant avec le Responsable pédagogique, le/la pilote de l’APC, et le cas échéant, le Porteur du projet @SPIRE ou le Porteur de l’axe 2 du projet @SPIRE – Hub de la réussite ;
- Veiller à l’adaptation des contenus des formations, des modalités pédagogiques, des dispositifs d’aide à la réussite étudiante, des modalités d’évaluation des connaissances et des compétences, en cohérence avec les avis du Conseil de perfectionnement auquel il participe et contribue ;
- Participer aux réunions animées et organisées dans le cadre du projet @SPIRE et auxquelles il/elle est invité(e).

2d – Les modalités de valorisation de la charge du Directeur(trices) d’études :

La fonction de Directeur(trice) des études est conclue pour une durée similaire à celle des membres du Conseil de perfectionnement, c’est-à-dire 3 ans.

Cette mission correspond à XX heures complémentaires par an.

Cette mission est payable au deuxième semestre de chaque année universitaire.

3 – Pilotage de l’approche par compétences :

3a - Rôle du pilotage de l’approche par compétences

Le pilotage de l’approche par compétences au sein de chaque parcours licence permet de rendre plus clairs les objectifs de la formation et ainsi d’augmenter la motivation des étudiants. Elle doit induire une meilleure réussite des étudiants par des objectifs de formation plus explicites, utiles pour les poursuites d’études ou la professionnalisation.

Le/La pilote de l’approche par compétences est chargé d’accompagner le responsable pédagogique de la mention par :

- L’organisation et la coordination de la mise en place de l’approche par compétences au sein de l’équipe pédagogique ;
- La contribution à l’adaptation des contenus, des modalités pédagogiques conformément aux avis du Conseil de perfectionnement auquel il participe ;

- La contribution à l'évaluation des formations et des enseignements ;

Afin de favoriser l'intégration de l'approche par compétences au sein des formations du premier cycle universitaire, les pilotes de l'approche par compétences exercent leur mission en étroite collaboration avec le Directeur des études de la mention dont il dépend et en coopération avec les ingénieurs pédagogiques du Département APPRENDRE. Ces derniers ont un rôle de conseillers concernant l'approche par compétences et de facilitateurs pour sa mise en place.

3b - Les modalités de désignation des Pilotes de l'approche par compétences :

Chaque Direction de composante de l'Université Savoie Mont Blanc, désigne pour une durée similaire à celle des membres du Conseil de perfectionnement, c'est-à-dire trois ans, pour chacune des licences qu'elle dispense, un/une enseignant(e) comme Pilote de l'approche par compétences, sur proposition des Responsables des licences correspondantes et en concertation avec le Porteur du projet @SPIRE et le Porteur de l'axe Transformation pédagogique du projet @SPIRE.

3c - Le périmètre d'actions du Pilote de l'approche par compétences

En tant que responsable de l'approche par compétences au sein de l'équipe pédagogique, le/la pilote par compétences a pour mission de :

- Définir l'organisation de l'approche par compétences à mettre en place au sein de l'équipe pédagogique et en lien avec les ingénieurs pédagogiques du Département APPRENDRE : stratégie, planification et les contenus de l'ensemble des séances de travail collaboratif de l'approche par compétences ;
- Recueillir les besoins et questions des enseignants de l'équipe concernant la transformation pédagogique de la licence dans laquelle ils interviennent afin d'enrichir les réflexions menées lors des séances de travail collaboratif de l'approche par compétences ;
- Veiller à la bonne exécution de l'approche par compétences au sein de l'équipe pédagogique en lien avec le/la Directeur(trice) des études : veiller et contribuer à la définition de l'approche par compétences retenue dans la maquette de formation, conformément au cadrage de l'approche par compétences dont le modèle de maquette, présenté par le Porteur du projet @SPIRE chaque année ;
- Transmettre la maquette de la formation en approche par compétences, modélisée au Responsable pédagogique de la mention concernée afin que ce dernier, après validation, la soumette à la validation de la Direction de la composante correspondante, avant transmission au service scolarité qui l'administrera, conformément aux procédures habituelles liées aux nouvelles maquettes et offres de formation de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Sous la coordination du Responsable pédagogique, veiller et contribuer à la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, en cohérence avec l'approche par compétences retenue dans la maquette de formation et conformément au cadrage des modalités de contrôle des compétences et connaissances, présenté par le Porteur du projet @SPIRE chaque année.
- Participer à la démarche d'amélioration continue au sein de la licence dont il dépend, en interagissant avec le Responsable pédagogique, le/la Directeur(trice) des études et le cas échéant, le Porteur du projet @SPIRE ou le Porteur de l'axe 1 – Transformation pédagogique du projet @SPIRE, auxquels il communiquera les avancements de l'approche par compétences de la mention dont il dépend ;
- Veiller à l'adaptation des contenus des formations, des modalités pédagogiques, en cohérence avec les avis du Conseil de perfectionnement auquel il participe et contribue ;
- Participer aux réunions animées et organisées dans le cadre du projet @SPIRE et auxquelles il est invité.

3d - Les modalités de valorisation de la charge du Pilote de l'approche par compétences :

La fonction de Pilote de l'approche par compétences est conclue pour une durée similaire à celle des membres du Conseil de perfectionnement, c'est-à-dire 3 ans.

Cette mission correspond à XX heures complémentaires par an.

Cette mission est payable au deuxième semestre de chaque année universitaire.